



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2017-013

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## Préfecture de la Nièvre

58-2017-02-14-006 - ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DDT MARS 2017 (2 pages)	Page 3
58-2017-02-14-004 - ARRETE SUBDELEGATION ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DDT MARS 2017 (3 pages)	Page 6
58-2017-02-14-005 - DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE FISCALITE URBA DTT MARS 2017 (2 pages)	Page 10
58-2017-02-14-003 - SUBDELEGATION GENERALE DE SIGNATURE DDT MARS 2017 (2 pages)	Page 13

Préfecture de la Nièvre

58-2017-02-14-006

**ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
DOMAINE PUBLIC FLUVIAL  
DDT MARS 2017**



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE A DES AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**EN MATIÈRE DE GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL,  
POLICE DE LA NAVIGATION, ET POLICE DE L'EAU  
HORS DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
N° 58-2017-**

<><><>

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pascal SANJUAN en qualité de préfet de l'Allier,

Vu le décret du 19 février 2015 portant nomination de M. Gilbert PAYET en qualité de préfet de Saône-et-Loire,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nathalie COLIN en qualité de préfète du Cher,

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 29 avril 2016 portant nomination de M. Bernard CROGUENEC en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre,

Vu l'arrêté n°2511/2016 du préfet de l'Allier du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Bernard CROGUENEC dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé,

Vu l'arrêté n°2016-1-0555 de la préfète du Cher du 30 mai portant délégation de signature à M. Bernard CROGUENEC dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé,

Vu l'arrêté n°71-2016-05-31-004 du préfet de Saône-et-Loire du 31 mai 2016 portant délégation de signature à M. Bernard CROGUENEC dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé,

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à Madame Estelle RONDREUX, directrice-adjointe, pour toutes décisions et tous documents relevant de ses attributions dans les domaines de gestion et conservation du domaine public fluvial, et de la police de la navigation telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est conférée à M. Samuel GUILLOU, chef du service « sécurité et prévention des risques » par intérim, et à son adjoint, M. Richard WOZNIAK, pour toutes décisions et tous documents relevant de leurs attributions dans les domaines de gestion et conservation du domaine public fluvial, et de la police de la navigation telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

**ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est conférée à M. Florent MITAULT, chef du service « eau forêt et biodiversité », et à son adjointe Mme Odile BERTHELOT, pour toutes décisions et tous documents relevant de leurs attributions dans le domaine de la police de l'eau telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

**ARTICLE 4:**

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à NEVERS, le **14 FEV. 2017**

Le Directeur départemental,

  
Bernard CROGUENNEC

Préfecture de la Nièvre

58-2017-02-14-004

**ARRETE SUBDELEGATION ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE  
DDT MARS 2017**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR  
N°58-2017-**

<><><>

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES**

<><><>

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Joël MATHURIN en qualité de Préfet de la Nièvre,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 5 mai 2015 portant nomination de Mme Estelle RONDREUX en qualité de directrice départementale adjointe des territoires de la Nièvre

Vu l'arrêté du Premier ministre du 29 avril 2016 portant nomination de M. Bernard CROGUENEC en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,

Vu les articles 4, 7 et 9 de l'arrêté préfectoral n°58-2017-002 du 9 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Bernard CROGUENEC pour l'exercice des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est conférée à Madame Estelle RONDREUX, directrice adjointe, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans l'arrêté du 9 janvier 2017 visé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, Mme Amélie DUCROT, cheffe du bureau de la gestion financière,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service de l'aménagement du territoire et de l'habitat et son adjointe, Mme Marie Hélène CASTAGNE,
- M. Florent MITAULT, chef du service eau, forêt et biodiversité, et son adjointe Mme Odile BERTHELOT,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service sécurité et prévention des risques par intérim, et son adjoint M. Richard WOZNIAK,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service économie agricole, et son adjointe, Mme Céline GAY-MITAULT,
- M. Luc GUYOT, directeur des agences territoriales, et chef de la Mission d'Animation et d'Accompagnement des Territoires, et son adjoint, M. Jean-Michel MADELAIN,
- M. Laurent LEBON, chef de l'agence territoriale de Nevers,
- M. Xavier PETIT, chef de l'agence territoriale de Château-Chinon,
- M. Sébastien LAVIGNE, chef de l'agence territoriale de Clamecy par intérim.

**ARTICLE 3** : S'agissant des marchés passés suivant la procédure adaptée, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I.

Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé pour l'appréciation des seuils en vigueur.

**ARTICLE 4** : Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

**ARTICLE 5** : Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

14 FEV. 2017

Fait à NEVERS, le

Le Directeur départemental

Bernard CROGUENNEC



## ANNEXE I

Unités	Agents	Montant € HT Tous types de marché
Direction des Agences	<b>Luc GUYOT</b> Laurent LEBON Xavier PETIT Sébastien LAVIGNE	<b>50 000</b> 3 000 3 000 3 000
Mission Animation et Accompagnement des Territoires (MAAT)	<b>Luc GUYOT</b> Jean-Michel MADELAIN	<b>50 000</b> 3 000
Secrétariat général (SG)	<b>Christine LE METAYER</b> Sylvie POPINEAU Amélie DUCROT Nathalie DRUOT Christelle OUZET	<b>50 000</b> 3 000 3 000 3 000 3 000
Service Aménagement du Territoire et Habitat (SATH)	<b>Samuel GUILLOU</b> Marie-Hélène CASTAGNE Francis CLUZEL Romain LESAGE	<b>50 000</b> 3 000 3 000 3 000
Service de la Sécurité et de la Prévention des Risques (SSPR)	<b>Samuel GUILLOU</b> Richard WOZNIAK Vincent POLNY Mathieu BOTTERO Fabrice THIERY DE REMBAU Elsa ALEXANDRE	<b>50 000</b> 3 000 3 000 3 000 3 000 3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	<b>Johanna DONVEZ</b> Céline GAY-MITAUULT	<b>50 000</b> 3000
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	<b>Florent MITAUULT</b> Odile BERTHELOT Christine GAZET Magali JOVER	<b>50 000</b> 3 000 3 000 3 000

Préfecture de la Nièvre

58-2017-02-14-005

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE FISCALITE URBA  
DTT MARS 2017**



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIEVRE EN  
MATIERE DE FISCALITE DE L'URBANISME  
N°58-2017-**

Le Directeur départemental des territoires de la Nièvre,

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité,

Vu les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

Vu l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Bernard CROGUENNEC en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre ;

**DECIDE**

**Article 1** : La signature des titres de recettes des taxes et redevances d'urbanisme mentionnées au 1°, 4° et 5° de l'article L.332-6 du code de l'urbanisme est déléguée aux personnes suivantes :

- Monsieur Samuel GUILLOU, chef du service Sécurité et prévention des risques par intérim,
  
- Madame Mauricette GAYET, chef du bureau Application du droit des sols,

**Article 2** : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Nevers, le **14 FEV. 2017**

Le Directeur départemental des  
territoires,



Bernard CROGUENNEC

Préfecture de la Nièvre

58-2017-02-14-003

**SUBDELEGATION GENERALE DE SIGNATURE**  
**DDT MARS 2017**



## PRÉFET DE LA NIÈVRE

### ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES N°58-2017-



#### LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES



Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Joël MATHURIN en qualité de Préfet de la Nièvre,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 5 mai 2015 portant nomination de Mme Estelle RONDREUX en qualité de directrice départementale adjointe des territoires de la Nièvre,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 29 avril 2016 portant nomination de M. Bernard CROGUENNEC en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°58-2017-002 du 9 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Bernard CROGUENNEC, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

#### - A R R Ê T E -

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est conférée à Madame Estelle RONDREUX, directrice adjointe, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté du 9 janvier 2017 visé ci-dessus.

#### **ARTICLE 2**

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté n°58-2017-002 du 9 janvier 2017, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, et Mme Sylvie POPINEAU son adjointe,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service de l'aménagement du territoire et de l'habitat et Mme Marie-Hélène CASTAGNE son adjointe,

- M. Samuel GUILLOU, chef du service sécurité et prévention des risques par intérim, et M. Richard WOZNIAK son adjoint,
- Mme Mauricette GAYET, cheffe du bureau application du droit des sols, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral n°58-2017-002 du 9 janvier 2017 relevant de ses attributions,
- M. Vincent POLNY, chef du bureau sécurité routière et réglementation de la circulation pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral n°58-2017-002 du 9 janvier 2017 relevant de ses attributions,
- M. Florent MITAULT, chef du service eau, forêt et biodiversité, et Mme Odile BERTHELOT son adjointe,
- Mme Christine GAZET, cheffe du bureau milieux aquatiques et Mme Magali JOVER, cheffe du bureau forêt-chasse-biodiversité, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral n°58-2017-002 du 9 janvier 2017 relevant de leurs attributions respectives,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service économie agricole et Mme Céline GAY-MITAULT son adjointe,
- M. Luc GUYOT, directeur des agences territoriales et chef de la Mission d'Animation et d'Accompagnement des Territoires, et M. Jean-Michel MADELAIN son adjoint,
- M. Laurent LEBON chef de l'agence territoriale de Nevers, M. Jean-André KRYS son adjoint, et Mme Frédérique DEGAS, cheffe du pôle instruction du droit des sols, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral n°58-2017-002 du 9 janvier 2017 relevant de ses attributions,
- M. Xavier PETIT, chef de l'agence territoriale de Château-Chinon, et Mme Christelle GUILLON son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral n°58-2017-002 du 9 janvier 2017 relevant de ses attributions,
- Mmes Agnès BERTIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I - Titre VI- 3.2 de l'arrêté préfectoral n°58-2017-002 du 9 janvier 2017,
- M. Sébastien LAVIGNE, chef de l'agence territoriale de Clamecy par intérim.

### **ARTICLE 3 :**

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

### **ARTICLE 4 :**

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le **14 FEV. 2017**

Le Directeur départemental

  
Bernard CROGUENNEC